

N° 69 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-2-2003

Sporadique, élaboré, glacial (14^e année). Dernier numéro paru : 1^{er}-12-2002.

Feuille concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts).

I ■ Procès de Paysages de France : immense victoire en première instance !

L'association Paysages de France, première en France à combattre l'affichage publicitaire illégal, a gagné son procès contre l'afficheur Défi-France, champion du monde de la publicité lumineuse (*Le Publiphobe* n° 68). L'afficheur poursuivait l'association pour diffamation, du simple fait que celle-ci avait signalé dans son journal certains de ses dispositifs publicitaires en infraction. Il lui réclamait 100 000 euros de dommages-intérêts. Jugement prononcé le 6 janvier 2003 (et non le 2, comme prévu), par le tribunal de grande instance de Grenoble : les juges ont débouté l'afficheur et l'ont condamné à verser 17 000 euros à l'association. Celui-là a aussitôt interjeté appel. L'affaire n'est donc pas terminée.

Cette immense victoire (sous réserve d'une confirmation en appel) de la cause environnementale contre la nuisance publicitaire, victoire à laquelle ne sont probablement pas étrangères les quelque cent vingt personnes qui avaient assisté à l'audience de novembre 2002 dans la plus grande dignité, n'a pas échappé à la presse : « Victoire des antipub » (*20 minutes*), « Premier recul pour la pollution publicitaire » (*Libération*, 8 janvier), « Paysages de France gagne son procès contre Défi » (*Le Monde*, 8 janvier), « Paysages de France fait de l'ombre à Défi-France » (*CB News*, 13 janvier), etc. Sans parler de la radio et de la télévision, qui ont relaté l'événement dès le jour du jugement.

Détail insolite : fin décembre, quelques jours avant le jugement, l'afficheur – le président-directeur général lui-même – avait tenu à faire le voyage de Grenoble pour rencontrer le président de l'association. Il avait été précédé de deux semaines par un autre président, celui de l'Union de la publicité extérieure, en quelque sorte le patron de l'affichage publicitaire en France. Deux voyages aux raisons assez mystérieuses, mais qui prouvent que certains milieux d'affaires parisiens tiennent désormais à connaître le visage de quiconque leur met des bâtons dans les roues...

En l'occurrence le visage de Pierre-Jean Delahousse, fondateur de Paysages de France, dont le travail acharné depuis dix ans trouve dans cette victoire une juste récompense.

II ■ Barbouillages au grand jour d'affiches publicitaires : action n° 1 3

(1) Le 17 décembre 2002, à Paris, au 115 de l'avenue des Champs-Élysées (vers le haut, à gauche en montant), s'est déroulée l'action « Au grand jour » n° 13. À 19 heures, une soixantaine de personnes se retrouvent au bord du très large trottoir, plutôt désert sur cette portion à cause de l'absence de magasins. La présence de pigistes de *France-Soir* et de *L'Humanité*, et d'étudiantes en journalisme munies d'une caméra, ainsi que l'apparition de plusieurs appareils photo, ne suffisent pas à donner l'impression que la presse a répondu à l'appel autant que les autres fois. En revanche, ont tenu à assister à l'action deux représentants de la mairie de Paris (membres de cabinets d'adjoints au maire), un élu du XI^e arrondissement ainsi qu'un ancien ambassadeur et le président de la section alto-séquanaise de l'association Attac.

(2) À 19 h 10, une demi-dizaine de personnes se détachent du groupe et se rendent au pied de l'immeuble en chantier. Objectif : quatre panneaux publicitaires déroulants de l'afficheur Avenir, apposés sur la palissade, à hauteur d'homme. En quelques minutes, devant la foule des sympathisants venus applaudir, les panneaux sont couverts d'inscriptions à l'aide de bombes multicolores : « Pollution... La publicité rend aveugle... Légitime réponse à l'agression publicitaire... Non !... Pollution mentale... Libérons nos paysages... Inutilité... Pubtréfaction... Pub ya basta !... » À noter qu'un des panneaux s'est vu barrer d'une immense croix rouge – en forme de x écrasé – par un talentueux étudiant en graphisme sans doute voué à la publicité mais venu – carton à dessin sous le bras – se défouler un soir.

(3) À 19 h 20, un tabouret est installé à mi-chemin entre l'assistance et la palissade, et l'invitation est lancée à la cantonade : « La population a la parole ! Que ce tabouret soit considéré comme un livre d'or dans lequel chacun peut s'exprimer ! » Une femme emmitouflée finit par s'extraire courageusement du groupe, gravit l'auguste tribune et, lançant une « grenade » au beau milieu de la timidité générale, profère un énergique « bravo ! ». La glace est rompue. Un homme s'élance à son tour pour amuser la galerie par trois mots d'humour. Un autre vient simplement dire son émotion : « Je suis content d'être ici ce soir et de participer à cette action. »

(4) Prennent ensuite place deux interventions plus substantielles. L'organisateur (Yvan Gradis) dédie ce treizième barbouillage « Au grand jour » à l'adjoint au maire de Paris chargé des finances (Christian Sautter), qu'il a rencontré la veille, à l'Hôtel de Ville, lors d'une réunion de concertation avec les associations antipublicitaires et de défense de l'environnement. Le barbouilleur a senti, au cours de leurs échanges, que l'adjoint n'attendait qu'une chose, ou peu s'en faut, pour juguler la publicité dans le paysage parisien : que la population le lui demande en descendant dans la rue ! Le président de Résistance à l'agression publicitaire (Thomas Guéret) vient ensuite dresser le tableau des carences politiques en matière de lutte contre les abus de l'affichage et renouveler le soutien moral de son association à l'opération « Au grand jour ». L'instigateur remonte ensuite sur le tabouret pour donner des nouvelles du procès de Paysages de France, lequel s'est déroulé à Grenoble fin novembre et dont le jugement doit être rendu début janvier.

(5) Il est 19 h 30. Depuis quelques minutes, environ quinze policiers sont là. Discrets, calmes. Ils tentent tout de même, mais en vain, de confisquer leur caméra aux étudiantes en journalisme. Puis les deux derniers orateurs sont isolés du groupe avant d'être interpellés. L'instigateur fait mine de résister en se couchant par terre. On lui passe les menottes, puis on lui propose de les lui enlever s'il se relève et obtempère. Pour montrer sa bonne volonté, il accepte, prend congé du groupe, puis se laisse conduire dans une voiture à gyrophare garée le long du trottoir. Le président de R.A.P. est embarqué dans un autre véhicule.

(6) L'atroupement des sympathisants tardant sans doute à se disperser, des policiers vont se poster en ligne devant la palissade, formant un rempart assez risible au pied des icônes publicitaires pourtant déjà profanées. Pendant ce temps, les deux interpellés se retrouvent au commissariat de la rue du Faubourg Saint-Honoré, où ils ne seront interrogés qu'à partir de 22 heures avant d'être libérés une heure plus tard.

(7) Seuls signes d'intérêt de la presse pour l'action du jour : un journaliste de France-Info a téléphoné à l'officier qui devait mener les interrogatoires, avant même le début de ces derniers, les deux militants étant encore dans la salle d'attente ; par ailleurs, deux heures avant l'action (17 h 15 précisément), Radio France International a diffusé un reportage sur l'action précédente (celle du 21 septembre), et ce n'était pas une coïncidence...

(8) Prochain barbouillage : à la demande !

III ■ Un barbouilleur clermontois chez le procureur de la République

Cyril Rampal (19 ans), interpellé en septembre 2002 pour avoir barbouillé de nuit, à Clermont-Ferrand, une affiche publicitaire sexiste (*Le Publiphobe* n° 67), a été convoqué par le procureur de la République « en vue d'une mesure de rappel à la loi ». Il s'est donc rendu, le 27 décembre, au tribunal de grande instance, non sans avoir auparavant répondu au procureur qu'il jugeait sa propre action « parfaitement légitime ». Il avait également alerté les associations antipublicitaires et antisexistes.

Quand il s'est présenté devant le délégué du procureur, trônait sur le bureau de celui-ci un paquet de soixante-douze lettres de soutien, notamment celle-ci, émanant du rédacteur du *Publiphobe* (à titre personnel) : « *J'espère que M. C. R. se verra féliciter comme il convient. En effet, s'il a commis un acte certes illégal et répréhensible, il a par ailleurs fait preuve de ce courage sur lequel repose l'avenir de notre civilisation. Dans quelques années ou décennies, lorsque auront cessé l'agression publicitaire subie par nos paysages et notre vie intérieure ainsi que le recours systématique à l'image de la chair, notamment féminine, pour faire vendre, on se souviendra avec admiration et reconnaissance d'un tel courage. Si des saboteurs n'avaient pas, à une certaine époque pas très lointaine, fait sauter des ponts devant la progression de l'ennemi, l'histoire aurait pris un autre cours... Les panneaux publicitaires sont les ponts par lesquels passe l'ennemi d'aujourd'hui : l'idéologie ambiante, avec les différents contenus que vous savez. S'il y a eu trouble à l'ordre public, dans le cas présent, ce n'est pas du fait de ce jeune et courageux justicier qu'est C. R., mais plutôt du fait de l'affiche qu'il a barbouillée : celle-ci portait atteinte à la dignité d'une certaine catégorie de personnes, ainsi qu'à la langue française (par une faute grossière dans le slogan). Le citoyen que vous venez de convoquer était donc en état de « légitime réponse », notion issue du croisement de la légitime défense face à une agression publicitaire avec le droit de réponse et de critique dont dispose le public face aux œuvres qui lui sont livrées. »*

Lors de l'entretien, le barbouilleur a ressenti une certaine cordialité de la part du fonctionnaire, qui, tout en lui faisant signer une « notification de rappel à la loi », lui a déclaré : « Vous n'êtes pas un délinquant. »

IV ■ Phrases

(1) Le téléspectateur qui regarde passer les émissions a ceci d'enviable, par rapport à la vache qui regarde passer les trains, qu'il n'a pas à tourner la tête.

(2) La foi s'investit plus, de nos jours, dans les marques que dans les dieux, et l'esprit de chapelle a cédé la place à l'esprit de cheptel.

V ■ Le Publiphobe s'invite à l'Hôtel de Ville de Paris

Le 18 décembre 2001, le Conseil de Paris avait adopté à l'unanimité un vœu (à l'initiative des élus Gilles Alayrac et Jean-Christophe Mikhaïloff) contre la prolifération publicitaire qui défigure la capitale (*Le Publiphobe* n° 62). Un an plus tard, presque jour pour jour, le 16 décembre 2002, l'adjoint au maire chargé des finances (Christian Sautter) et l'adjoint chargé de l'urbanisme (Jean-Pierre Caffet) réunissaient, à l'Hôtel de Ville, une quinzaine de personnes, représentant soit la ville, soit des associations antipublicitaires et de défense de l'environnement. La mairie de Paris s'apprête, en effet, dans le sillage du fameux vœu, à réviser son règlement local de publicité. Lors de ladite réunion, à laquelle il n'avait pourtant pas été invité en tant que tel, le président du *Publiphobe* s'est retrouvé assis juste en face de l'adjoint aux finances, et à côté des représentants de Résistance à l'agression publicitaire et de Paysages de France. S'étant vu, à plusieurs reprises, donner ironiquement du « Monsieur le Publiphobe » par le bras droit du maire de Paris, il a, par ailleurs, eu la surprise, à l'issue de la réunion, de se voir réclamer par celui-là, visiblement curieux, un exemplaire du *Publiphobe*.

VI ■ Courrier des lecteurs

« Des enfants tristes qui tendent la main machinalement. Ils sont sans appétit, mais ils tendent la main : c'est gratuit et c'est tout cuit, il n'y a même pas à se détourner de trois pas pour regarder un visage, dire trois mots, éventuellement sourire puis déplier « son » journal. À présent, dans le métro, on lit « le » journal. Celui qu'on vous a donné. J'avais l'impression d'assister au tournage d'un film publicitaire où tous doivent *uniformément* tendre la main vers le même produit. Mais les acteurs n'étaient pas bons, aucun ne souriait, ne manifestait la moindre réaction à la lecture. C'étaient des mimes figés. La lecture régulière des journaux choisis et achetés propose déjà de bons petits couloirs de pensée, mais ça, c'est surprenant et inquiétant : ce journal unique tenu par toutes ces mains si différentes ! « Ils jouent avec les hochets qu'on leur donne. »

Dans le TGV (train à grande vitesse), au calme d'une moquettée et tranquille voiture de première classe, je goûtais un bonheur parfait. Contrainte de voyager en première, je commençais à en comprendre les délices (tout en me disant que ce serait bien que toutes les voitures soient semblablement agréables) et appréciais des compagnons de voyage discrets et calmes (ce qui n'est pas garanti en première, il peut y avoir aussi, figurez-vous, des gens bruyants et vulgaires). Je savourais la profonde douceur juste assez ferme du fauteuil : le bonheur consommateur me tendait les bras. Las, j'eus envie d'écrire et je dépliai la tablette : une affichette publicitaire autocollante se trouvait à trente centimètres de mes yeux. L'harmonie du lieu était ternie. Je dépliai les trois autres tablettes (chance, j'étais seule dans l'espace « quatre places tablettes centrales ») ; trois autres affichettes autocollantes ! Je les décollai, bien sûr, puis fermai les yeux pour penser à autre chose, me souvenir, par exemple, du marais salant et de la couleur blanc-rose brillant au soleil, de la fine plaque de fleur de sel de chaque œillet. » **Louise Bonne Nouvelle** (Montrouge), 27 septembre 2002. (L. B. N. diffuse *Militants narrants*, feuille sporadique largement antipublicitaire.)

VII ■ Agenda

12 février, Région parisienne. Réunion publique mensuelle de R.A.P., de 20 heures à 23 heures (se renseigner pour le lieu).

1^{er} mars, Paris. Exposé pour la Meute : « Graffitis antipublicitaires dans le métro », sous-sol du 216, rue de Rivoli (15 heures).

VIII ■ Carnet d'adresses

- *Brisons nos chaînes !* (revue du Réseau pour l'abolition de la télévision), 145, r. Amelot, 75011 Paris.
- *Casseurs de pub* (la revue de l'environnement mental). 11, pl. Croix-Pâquet ; tph. 04 72 00 09 82 ; tcp. 04 78 28 57 78 ; internet : antipub.net.
- La Meute (réseau contre la publicité sexiste), 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : lameute.org.free.fr.
- Paysages de France (association agréée, spécialisée notamment dans la lutte contre l'affichage publicitaire). M.N.E.I., 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tph.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : paysagesdefrance.free.fr.
- Résistance à l'agression publicitaire (R.A.P.) [association concurrente du *Publiphobe*]. 53, r. Jean-Moulin, 94300 Vincennes ; tph. 01 43 28 39 21 ; tcp. 01 58 64 02 93 ; internet : antipub.net.

IX ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- Série complète des 68 numéros parus (8 euros, port et enveloppe compris).

X ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 6 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an).
- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyer une enveloppe timbrée avec votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le *Publiphobe* », CCP 346257 X Paris).

N'oubliez pas de photocopier ce n° 69 et de le diffuser.

Yvan Gradis

56 bis, rue Escudier, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Tph. 01 46 03 59 92, tcp. 01 47 12 17 71.